

**SECTEUR DE FORMATION 04 – ARTS**

**PHOTOGRAPHIE  
(DEC 570.F0)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation interordres .....</b>	<b>3</b>
Photographie et Photographie .....	5
Photographie et Photographie .....	7



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme *Photographie* (DEC 570.F0) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Photographie* (DEC 570.F0) présente des compétences communes avec le programme d'études suivant :

- Photographie (DEP 5326).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon la rubrique suivante : les tableaux d'harmonisation interordres.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences ou de modules, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

---

<sup>1</sup> Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination. » Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation interordres**



**Programme de provenance :** Photographie  
2007

**Programme de destination :** Photographie  
2009

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Photographie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Photographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Photographie 2007 DEC – 570.F0 20 compétences, 2 130 heures</b>		<b>Photographie 2009 DEP – 5326 24 compétences, 1 800 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
049D	Effectuer la gestion de documents photographiques	474215	Utiliser des logiciels d'application générale et de gestion de documents en photographie
et			
0491	Utiliser des logiciels d'application générale dans le domaine de la photographie		
0492	Effectuer des prises de vues hors studio et en studio	474228	Effectuer des prises de vue hors studio
		et	
		474248	Effectuer des prises de vue en studio
0496	Utiliser des logiciels de traitement d'images	474266	Traiter des fichiers photographiques à l'état brut
		et	
		474285	Corriger des photographies
		et	
		474296	Diffuser des photographies
0497	Établir des relations professionnelles en photographie	474303	Établir des relations professionnelles en photographie
0498	Effectuer la gestion informatique des couleurs en photographie	474273	Effectuer la gestion des couleurs en photographie

049B	Réaliser des photographies d'événements sociaux et des portraits	474323	Réaliser des photographies d'événements sociaux
		et	
		474357	Réaliser des portraits
049G	Réaliser des photographies commerciales, industrielles et publicitaires	474396	Réaliser des photographies publicitaires et commerciales
		et	
		474403	Réaliser des photographies industrielles
049H	Gérer et promouvoir sa carrière	474423	Gérer et promouvoir sa carrière

**Programme de provenance :** Photographie  
2009

**Programme de destination :** Photographie  
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Photographie peut se voir reconnaître la ou les compétences jugées communes avec celles du programme Photographie, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

<b>Photographie 2009 DEP – 5326 24 compétences, 1 800 heures</b>		<b>Photographie 2007 DEC – 570.F0 20 compétences, 2 130 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
474215	Utiliser des logiciels d'application générale et de gestion de documents en photographie	0491 et 049D	Utiliser des logiciels d'application générale dans le domaine de la photographie  Effectuer la gestion de documents photographiques
474228 et 474248	Effectuer des prises de vue hors studio  Effectuer des prises de vue en studio	0492	Effectuer des prises de vues hors studio et en studio
474266 et 474285	Traiter des fichiers photographiques à l'état brut  Corriger des photographies	0496	Utiliser des logiciels de traitement d'images
474303	Établir des relations professionnelles en photographie	0497	Établir des relations professionnelles en photographie
474273	Effectuer la gestion des couleurs en photographie	0498	Effectuer la gestion informatique des couleurs en photographie
474236	Planifier l'éclairage pour différentes prises de vue	0499	Concevoir et préparer l'éclairage pour des photographies

474323	Réaliser des photographies d'événements sociaux	049B	Réaliser des photographies d'événements sociaux et des portraits
et			
474357	Réaliser des portraits		
<hr/>			
474396	Réaliser des photographies publicitaires et commerciales	049G	Réaliser des photographies commerciales, industrielles et publicitaires
et			
474403	Réaliser des photographies industrielles		
<hr/>			
474423	Gérer et promouvoir sa carrière	049H	Gérer et promouvoir sa carrière
<hr/>			
474313	Vendre ses services et ses produits	049K	Effectuer des travaux liés à la mise sur pied et à la gestion d'une entreprise en photographie
<hr/>			